



CSE
DG
NEN

COMPTE-RENDU CSE

MAI & JUIN 2026



40 °C dans l'air... 70 °C sous vos pieds ! Le ballast n'a rien d'une plage..

A l'écriture de cet article, nous venons de vivre deux épisodes de canicule consécutifs qui ont marqué nos organismes, et qui doit dorénavant marquer aussi un changement de process dans la prévention de ce risque.

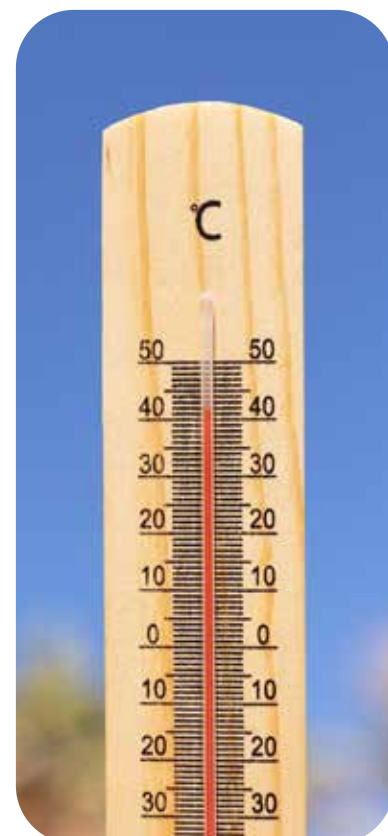
A l'heure où vous lirez ses mots, il y'en aura peut-être eu d'autres ?

Les experts considèrent désormais que les épisodes de fortes chaleurs doivent être traités comme un risque professionnel durable, au même titre que le bruit, les produits chimiques ou le risque routier. Cette évolution concerne particulièrement nos métiers, où de nombreux agents travaillent à l'extérieur, parfois seul, et dans des environnements fortement exposés en plein soleil. C'est pourquoi ils recommandent d'adapter en profondeur

l'organisation du travail plutôt que de se limiter à des mesures ponctuelles lors des canicules.

Un épisode à 40 °C, autrefois exceptionnel, devient progressivement une réalité récurrente. Les nuits restent elles aussi de plus en plus chaudes, empêchant notre organisme de récupérer correctement. Cette fatigue accumulée altère notre vigilance, notre capacité de concentration et peut avoir des conséquences directes sur le respect de nos procédures de sécurité.

À ces conséquences sur la santé s'ajoutent de nouveaux risques liés aux fortes chaleurs, qui doivent désormais être pleinement intégrés dans notre analyse des risques professionnels.



L'explosion d'une bombe aérosol de produit AIRSEC laissée dans un véhicule le 22 juin dernier sur le site de Renne Saint-Hélier en est une illustration concrète. À cela s'ajoutent les risques liés au transport de produits inflammables ou explosifs, ainsi que celui des batteries au lithium présentes dans nos véhicules de service, dont le comportement peut être affecté par des températures extrêmes. Les fortes chaleurs favorisent

également l'échauffement de certains matériels et augmentent le risque de départs d'incendie.

Ces situations ne relèvent plus de l'exception. Elles démontrent que les épisodes de canicule génèrent de nouveaux risques pour les agents et pour l'exploitation. Ils nécessitent une véritable anticipation, des mesures adaptées et une évolution de nos pratiques de prévention.



Pour l'UNSA Ferroviaire, force est de constater que nous ne sommes pas prêts à faire face à cette nouvelle réalité climatique. Les remontées du terrain mettent en évidence des difficultés récurrentes : dans certains bâtiments, les températures dépassent largement les 30 °C ; nos tenues de travail et plusieurs de nos

équipements de protection individuelle (EPI) ne sont pas adaptés aux fortes chaleurs ; l'approvisionnement en eau fraîche n'est pas toujours garanti, avec des réfrigérateurs rapidement vides et des glacières distribuées au compte-gouttes, parfois pour des raisons purement budgétaires.

Besoin d'un coup de main ?

Fédération UNSA-Ferroviaire

f i y l x

La chaleur extrême n'est pas un inconfort : c'est un risque vital !

Les revendications de l'UNSA Ferroviaire

Face à une multiplication des épisodes de fortes chaleurs, les mesures de prévention actuelles ne sont plus suffisantes. L'UNSA Ferroviaire demande la mise en place d'un véritable plan national «fortes chaleurs», garantissant une protection homogène pour l'ensemble des cheminotes et des cheminots.

NOUS REVENDIQUONS :

- **L'harmonisation des mesures sur l'ensemble des établissements** afin de mettre fin aux disparités locales. La protection des agents ne doit plus dépendre des décisions propres à chaque établissement, ou d'un encadrant ;
- **La création d'un plan national SNCF «Fortes chaleurs»**, définissant des mesures minimales obligatoires et applicables sur notre périmètre ;
- **L'adaptation automatique de l'organisation du travail** (horaires, chantiers, activités physiques, effectifs) en fonction des niveaux de vigilance de Météo-France ;
- **La garantie permanente d'un accès à de l'eau fraîche**, en quantité suffisante, à des glaciers approvisionnés, à des espaces ombragés ou rafraîchis et à des locaux climatisés lorsque cela est possible ;
- **Le renforcement des temps de pause** et la possibilité de se mettre à l'abri dès lors que les conditions de travail présentent un risque pour la santé ;
- **L'adaptation des tenues de travail et des équipements de protection individuelle (EPI)** afin qu'ils assurent la sécurité des agents tout en limitant les contraintes liées aux fortes chaleurs ;
- **La suspension ou le report des travaux les plus exposés** lorsque les conditions climatiques ne permettent plus de garantir la sécurité des agents ;
- **Le recours facilité au télétravail**, lorsque les missions le permettent, dès lors que les températures dans les bureaux deviennent incompatibles avec des conditions de travail acceptables. Pour mémoire, l'INRS considère qu'au-delà de 30 °C pour une activité sédentaire, la chaleur constitue un facteur de risque nécessitant la mise en œuvre de mesures adaptées ;
- **La mise à disposition de matériels adaptés**, tels que des ventilateurs, brumisateurs, pare-soleil pour les véhicules, glaciers et équipements de rafraîchissement, partout où cela est nécessaire ;
- **La remise en place des astreintes « chaleur »** dans les établissements qui avaient fait le choix « visionnaire » de les supprimer il y a quelques années ;
- **Une consultation systématique des représentants du personnel** après chaque épisode de canicule afin d'analyser les difficultés rencontrées, les incidents survenus et d'améliorer les mesures de prévention.



SPECIAL CSSCT

« FORTES CHALEURS »

Malgré une position de Monsieur Yoon en CSE de déclencher des CSSCT extra « forte chaleurs » dans chaque CSSCT, certains présidents de CSSCT n'ont pas jugé nécessaire de faire cette réunion... les collègues touchés par les conditions de travail éprouvantes apprécieront.

Cette réunion avait pourtant un but **CONSTRUCTIF** et entre pleinement dans notre rôle de préventeur !



CSSCT 1 EIC HDF

La réunion sur les mesures fortes chaleurs a eu lieu le jeudi 25 juin 2026.

La direction avait pris des mesures pour que les graisseurs puissent finir le travail entre 11h et 12h maximum afin de limiter l'exposition aux heures les plus chaudes.

Les membres UNSA-Ferroviaire ont pu alerter sur le sujet des bombes aérosols dans les véhicules afin que celles-ci soient retirées (idem dans la trousse médicale) pour limiter le risque d'explosion, aussi la direction veillera à ce que les autres produits soient vérifiés pour éviter tout risque dans les véhicules surchauffés par les fortes températures.

Pour les agents en poste, les Clim sont vérifiées selon les modalités d'entretien et un suivi sera fait dans chaque UO.

Pour les sièges d'UO et d'établissement, vos élus sont en contact constant avec l'Immobilier afin de gérer les situations compliquées, notamment à Pont de Flandres LILLE.

Vos membres UNSA-Ferroviaire resteront vigilants et vous invitent à contacter Thomas PAYEN (lens 1), Délizia MELONI (lens 1), Cecilia LEPRETRE (Valenciennes PRS) ou Johan WASSELIN (Régulation) en cas de problème.



CSSCT 3 EIC LORCA

La CSSCT Extra a eu lieu le 30 juin 2026.

Une demande pour fin juillet d'un tableau Excel avec le listing des postes sur L'EIC avec la climatisation, les dates d'entretien, les problèmes rencontrés, le temps de réparation et la mise à disposition immédiate de ventilateur en cas de panne.

Une demande de coupure pour les agents, notamment en 3x8 si la climatisation est défaillante et que la température est excessive.

Surveillance accrue pour tout ce qui concerne l'eau, potabilité, bombonnes, bouteilles à disposition.

Pour tous les agents + surveillance particulière pour les graisseurs, les personnes d'astreinte...

Travail allégé et horaires décalés pour les graisseurs.

L'UNSA a également évoqué le sujet des produits, aérosols, éthylo-tests dans les voitures.

Une communication sera faite sur l'EIC LORCA prochainement pour rappeler toutes ces règles.

CSSCT 2 IP NPDC IHP

Rappel de vigilance à bien boire de l'eau et se protéger des fortes chaleurs et se mettant le maximum à l'ombre.

Les agents sur le terrain disposent de glacières, bouteilles d'eau, crème solaire et ont la possibilité d'aménager leurs horaires dans la mesure du possible.

L'UNSA-Ferroviaire restera vigilante à ce que ces mesures soient bien appliquées.



CSSCT 4 IP LORRAINE ICA

Les mesures communes déclinées dans les 2 établissements :

L'UNSA-Ferroviaire demandé aux deux établissements de contacter chaque Req afin de recenser TOUS LES BÂTIMENTS qui posent problème aujourd'hui en termes de chaleur pour les intégrer au PAPRIACT 2027 élaboré conjointement et de financer et organiser les travaux de climatisation à chaque endroit recensé.

Concernant les mesures fortes chaleurs communes aux deux établissements :

- L'organisation du travail a été adaptée chaque fois que cela était possible, notamment par l'aménagement des horaires de certaines opérations et le report de travaux lorsque les conditions ne permettaient pas leur réalisation en toute sécurité.
- Dans les locaux, des ventilateurs ainsi que plusieurs climatiseurs mobiles ont été acquis et déployés en fonction des besoins identifiés (REX 2025).

Spécifiques ILOR :

Dans le cadre des JBS 2026 début juin, des serviettes rafraîchissantes ont été fournies à chaque agent présent. Ceux non présents peuvent aller récupérer leur serviette auprès de leur Req.

Appel d'encadrants par la supervision lors d'appel d'agents entre 16h30 et 20h en semaine et entre 12h et 20h le week-end.

De l'eau a été mise à disposition. Des équipements complémentaires ont également été mis à disposition, tels que des gourdes, des sacs à dos isothermes et des glacières, afin de favoriser une bonne hydratation tout au long de la journée. De la crème solaire a également été mise à disposition pour limiter les risques liés à l'exposition au soleil.

Une alerte météorologique quotidienne a été diffusée par SMS et par courriel dès le déclenchement de la vigilance orange, afin d'informer les managers (ICA et ILOR) et les agents (ILOR) de l'évolution de la situation et des mesures à appliquer.

Enfin, lors des épisodes placés en vigilance rouge, les chantiers ont été interrompus à partir de 12 heures, à l'exception des interventions dont la poursuite était indispensable pour garantir la sécurité des circulations ou des personnes.

Concernant les surveillances (ZS), incidents (RO PN, ...) aux heures les plus chaudes de la journée il a été difficile de mettre en place des relèves mais les agents ont été systématiquement par 2 avec la possibilité de se reposer lorsque cela était possible soit à la brigade quand il y avait proximité avec la ZS, soit de profiter de la clim du véhicule pour pouvoir se rafraîchir.

Pose de climatisation à CONFLANS en cours, puis site de l'UTM de METZ prévue cette année.





Spécifiques ICA :

Suite à quelques alertes et incompréhensions sur les mesures à appliquer, un mail de rappel a été envoyé à l'ensemble des encadrants des UTM pour une déclinaison spécifique à l'ensemble des collectifs :

- « Zones en vigilance rouge : tous les chantiers et opérations de maintenance (hors dérangement & sécurité) sont suspendus entre midi et 20 heures. »
- « Zone en vigilance Orange : Adaptation des Tableaux de Service. Éviter les chantiers en extérieur entre midi et 20 heures. »

Des Tableaux de Service de type 6h-11h30 sont idéaux pour les opérations de jour dans la période actuelle.

Toute adaptation des tableaux de service qui concerne les autres entités (URAA, Unité Log) doit être signalée aux managers concernés de l'entité.

Pour tous :

- 1-Diffusion massive et effective des consignes** (SMS, WhatsApp, affichage...) ;
- 2-Adaptation des organisations** : horaires décalés, reports, télétravail si pertinent, y compris pour l'encadrement si la température dans les bâtiments le nécessite ;
- 3-Mise en place de roulements**, contacts réguliers avec les agents exposés (surveillance des zones sensibles, relève de dérangements...) ;
- 4-Pauses fraîcheur imposées** ;
- 5-Eau fraîche disponible en permanence** (à défaut : 3L/jour/agent) Vérifier la présence de palettes d'eau dans chaque collectif ;
- 6-Vérification des EPI et moyens de protection chaleur** (casque / casquette, crème solaire, lunettes de soleil, gourde).

CSSCT 5 EIC NMD IP NMD

Tous les postes sont climatisés et disposent de points d'eau.

Les horaires ont été aménagés pour les graisseurs. Étude en cours pour des futures tenues refroidissantes et adaptées.

L'établissement favorise le télétravail quand il est possible pour le personnel encadrement et administratif.

Il y a un projet d'ici à 2027 pour climatiser tout le bâtiment de la direction BAT.C EIC.

Étude en cours pour climatiser l'UO VDS au bâtiment BUDDICUM mais problème avec SNCF Immobilier.





CSSCT 6 IP RHENAN EIC ALSACE

Les mesures mises en place pour la CSSCT 6 reposent principalement sur l'information des agents, l'adaptation de l'organisation du travail et la mise à disposition de moyens de prévention : distribution d'eau, gourdes, glacières, serviettes rafraîchissantes et crème solaire, modification des horaires, télétravail élargi et suivi renforcé des agents les plus exposés. Des dispositions particulières sont prévues pour les équipes les plus impactées, notamment les Équipes Mobiles de Graissage avec une prise de service anticipée et l'arrêt des interventions sur les voies en vigilance rouge.

Malgré ces actions, plusieurs difficultés subsistent, comme le refus de certains agents de modifier leurs horaires, l'absence de seuils de déclenchement clairement définis en fonction de la température, un suivi des agents isolés jugé perfectible et le besoin de formaliser un véritable plan canicule.

Si des mesures ont été déployées pour limiter l'exposition des agents aux fortes chaleurs, l'UNSA-Ferroviaire estime qu'elles doivent désormais s'inscrire dans un véritable plan canicule, avec des seuils de déclenchement clairs, des adaptations anticipées de l'organisation du travail et un suivi renforcé des agents les plus exposés.

Face à la récurrence de ces épisodes climatiques, la prévention ne peut plus relever uniquement de mesures ponctuelles.

CSSCT 7 ENSAO ERGI SIÈGE DG NEN

ERGI :

Des kits canicule ont été fournis aux agents de terrain : ils comprennent un sac isotherme avec une gourde, un cache-nuque et un brumisateur.

Par ailleurs, plusieurs mesures ont été mises en place :

- Aménagement des horaires de travail ou arrêt des chantiers lorsque les conditions l'exigent ;
- Mise à disposition de 3 litres d'eau par agent ;
- Relogement de certaines personnes lorsque cela est nécessaire ;
- Octroi de jours de télétravail supplémentaires pour le personnel de bureau ;
- Distribution de serviettes rafraîchissantes.

ENSAO :

- Aménagement des horaires de travail ou arrêt des chantiers lorsque les conditions l'exigent ;
- Mise à disposition de 3 litres d'eau par agent ;
- Relogement de certaines personnes lorsque cela est nécessaire ;
- Octroi de jours de télétravail supplémentaires pour le personnel de bureau ;
- Pantalons ajourés THV ;
- Polo et T-shirts THV ;
- Lunettes de soleil ;

- Glacière électrique ;
- Climatiseur portatif ;
- Serviettes rafraîchissantes.
- Réfrigérateur pour ceux qui en sont démunis ;
- raccordement électrique des engins et wagons vestiaire
- Casquettes.
- vigilance renforcée sur les hébergements.

L'UNSA-Ferroviaire continuera d'être pro-active sur le sujet.

CSSCT 8 ESTI EIL

Face aux épisodes de fortes chaleurs, les établissements ESTI et EIL ont renforcé les mesures de prévention déjà en place. En complément de la mise à disposition d'eau, de l'adaptation des horaires ou encore des rappels de bonnes pratiques, de nouveaux équipements sont désormais proposés aux agents, notamment à travers « kit chaleur ». Parmi ces équipements figure la mise à disposition de glacières. En principe, tous les agents qui en ont besoin peuvent en être dotés. Une avancée que nous saluons.

Cependant, lors de la CSSCT, plusieurs interrogations sont apparues concernant le recensement des besoins. Le tableau présenté par la direction ne semble pas refléter fidèlement les demandes des agents.



L'UNSA Ferroviaire a donc demandé que le questionnaire soit adressé directement aux agents afin que chacun puisse exprimer ses besoins en toute transparence. Nous avons également proposé la mise en place d'un socle minimal d'équipements attribué systématiquement à tous les agents exposés aux fortes chaleurs. Ce « paquetage chaleur » pourrait comprendre notamment une gourde isotherme, une glacière, de la crème solaire, les lunettes de soleil etc... Un stock permanent permettrait également d'équiper rapidement les nouveaux embauchés avant la période estivale. Les équipements complémentaires pourraient ensuite être distribués en fonction des besoins

exprimés et des conditions réelles d'exposition de chaque métier.

Enfin, l'UNSA Ferroviaire a formulé une proposition visant à mieux protéger les agents les plus vulnérables. Nous avons suggéré que le médecin du travail soit associé lors des épisodes de fortes chaleurs, notamment en cas de vigilance rouge, afin d'identifier les situations nécessitant une vigilance particulière. Pour les agents présentant certaines pathologies (maladies cardiovasculaires, diabète, traitements spécifiques, etc.), il serait pertinent de vérifier que les missions confiées restent compatibles avec leur état de santé.



CSSCT 9 IEE INE

Afin de mieux protéger les agents exposés aux épisodes de fortes chaleurs, un kit « fortes chaleurs » a été déployé. Il comprend une serviette rafraîchissante, des lunettes de protection, une gourde isotherme, un protège-nuque et de la crème solaire. La gestion des besoins et la distribution de ces équipements sont assurées par les UTM.

Toutefois, lors de la CSSCT, deux membres ont signalé que certains agents de terrain n'avaient toujours pas reçu leur kit alors même que les épisodes de fortes chaleurs étaient déjà en cours.

L'UNSA-Ferroviaire a donc demandé que ces kits soient distribués de manière systématique et en dehors des vêtements de confort à tous les agents amenés à travailler en extérieur, et non uniquement sur demande. La Directrice de l'établissement a indiqué qu'aucune contrainte budgétaire ne s'opposait à cette mesure. À titre d'exemple, près de 4 000 € ont été consacrés à l'achat de crème solaire.

En parallèle, le guide « Fortes chaleurs » a été diffusé aux agents via le RME afin de rappeler les bonnes pratiques de prévention.

Plusieurs mesures de prévention sont désormais appliquées lors des périodes de fortes chaleurs : suspension des chantiers l'après-midi, à l'exception des interventions de dérangement et des opérations liées à la sécurité ; rappel des consignes d'hydratation et de prévention ; adaptation des horaires de travail afin de limiter l'exposition aux températures les plus élevées.

Par ailleurs les agents caténaires pourront désormais bénéficier d'une tenue haute visibilité étée pour leurs tournées, à l'image de ce qui est déjà pratiqué à l'IEE.

L'UNSA-Ferroviaire a également alerté la direction sur le nombre insuffisant de T-shirts techniques EPI adaptés aux fortes chaleurs. À titre de comparaison, les agents de l'IEE disposent chacun de cinq T-shirts techniques spécialement conçus pour les fortes températures.

La Directrice s'est engagée à examiner cette situation afin d'évaluer les besoins réels des agents.

Enfin, l'UNSA-Ferroviaire a interrogé la direction sur la prise en compte des épisodes de fortes chaleurs dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Nous avons notamment demandé si l'augmentation de la fréquence de ces épisodes et les risques associés (incendie, explosion de certains produits chimiques, travailleur isolé, exposition prolongée au soleil, etc.) avaient conduit à une mise à jour de l'évaluation des risques.

La réponse de la direction a été négative. À ce jour, aucune mise à jour spécifique du DUERP n'a été réalisée, l'évaluation reposant toujours sur un calcul générique défini au niveau de la Direction Générale.

EN RÉSUMÉ

Nous avons le sentiment que, comme souvent, nous nous posons les bonnes questions... mais un peu tard, pendant la canicule. Et lorsque les températures baisseront, on aura oublié jusqu'aux prochaines vagues de chaleur extrême. Pendant cette réunion, les températures au-dessus du ballast atteignaient probablement 60 °C, voire plus.

Dans ces conditions, les mesures de prévention actuelles nous semblent insuffisantes pour protéger les agents exposés à des températures comparables à celles observées dans certaines régions désertiques.

Nos EPI ne sont pas conçus pour faire face à de telles chaleurs. Les agents gagneraient à être davantage formés

aux risques liés aux fortes chaleurs (coup de chaleur, déshydratation, fatigue, baisse de vigilance), mais également aux risques induits (incendie, comportement des produits chimiques, isolement des agents, etc.). Enfin, il nous semblerait plus que pertinent de mettre en place un dispositif de mesures graduées, déclenchées en fonction des niveaux de vigilance de Météo-France, à l'image de ce qui existe avec le plan Vigipirate.

Cela permettrait d'anticiper les mesures de prévention plutôt que de les adapter dans l'urgence et ceci de façon identique sur toute la DG NEN.





Projet de transfert du COGC de Nancy

Lors du CSE extraordinaire du 21 mai, nous a été présenté le projet de transfert du COGC de Nancy, accompagné de la mise en place de la NGOC au sein de la Commande Centralisée du Réseau de Pagny-sur-Moselle, dont la mise en exploitation est prévue à l'horizon d'octobre 2027.

Au-delà du caractère particulièrement contestable de la nécessité même de ce déménagement, ce projet présente la singularité de susciter une opposition quasi unanime parmi les agents concernés. Les deux mouvements de grève, suivis à 100 % par les agents du COGC, en témoignent clairement.

Les inquiétudes exprimées par nos collègues sont nombreuses et légitimes :

- Augmentation significative des temps de trajet ;
- Accroissement des risques routiers, la CCR de Pagny-sur-Moselle étant principalement accessible par des axes secondaires ;
- Hausse du coût des déplacements domicile-travail ;
- Désorganisation du collectif de travail ;
- Changement du lieu de travail ;
- Modification des méthodes de travail ;
- Évolution des roulements ;
- Conditions de travail dégradées dans un environnement potentiellement bruyant.

Pour l'UNSA Ferroviaire, les résultats de l'enquête réalisée par le cabinet « Empreinte Humaine » sont particulièrement préoccupants :

- 73,3 % des agents se déclarent préoccupés par l'allongement des temps de trajet ;
- 69 % ne se disent pas confiants quant à leurs futurs horaires de travail ;
- 80 % expriment des inquiétudes concernant leur avenir professionnel ;
- 80 % se montrent préoccupés par la répartition de la charge de travail sur les futurs postes ;
- 75,5 % ne sont pas confiants concernant l'environnement de travail au sein de la CCR Lorraine, tant sur le plan des locaux que de l'ambiance de travail.

Le document présenté tend à laisser entendre que cette nouvelle organisation serait nécessaire, voire indispensable, et que ses impacts seraient faibles et parfaitement maîtrisés.



Autant d'éléments qui devraient conduire la Direction à mesurer pleinement les conséquences humaines, sociales et professionnelles de ce projet, ainsi qu'à prendre en considération les fortes réticences et inquiétudes des agents.

Par ailleurs, les mesures d'accompagnement prévues dans le cadre du RH 910, y compris après les améliorations proposées par la Direction, demeurent largement insuffisantes au regard des coûts réels supportés par les agents : augmentation des frais liés à l'utilisation de leur véhicule personnel, nécessité éventuelle d'acquérir un véhicule pour certains, sans oublier la hausse continue du prix des carburants.

Nous ne partageons absolument pas cette analyse.

Si l'UNSA Ferroviaire n'est nullement opposée aux évolutions de l'entreprise ni au progrès, elle désapprouve fermement un projet susceptible de bouleverser profondément la vie personnelle, familiale et professionnelle de nombreux collègues.

365 Travaux nouvel outil SI pour Réseau

Suite à la demande des Organisations syndicales, la Direction nous présente l'outil 365 Travaux le 18 Juin.

Nous constatons en séance que l'outil est déployé sur EIC Alsace, et Infrapôle Rhénan. Et qu'il est en cours de déploiement sur l'ensemble des EIC et Infrapôles pour une utilisation optimale d'ici fin 2028.

365 Travaux est une solution apportée par la Direction, afin de rendre la procédure travaux commune à tous les établissements (EIC, Infrapôles, PRI, ERGI, ENSAO, ESTI, RSS). Les consignes travaux seront dématérialisées, ainsi que les demandes de fermeture de voies, le processus de consigne caténaire, les consignes de sécurité (S9C, S11...), les planches travaux ...

Toute la procédure sera dématérialisée :

- PHX => pour les postes d'aiguillage ;
- ICx => pour les centrales sous station.

Consignes dématérialisées :

- CPTOC S9C dématérialisation des consignes S9C et CTT pour alimenter le processus de demande de fermeture de voie dans le 365 - travaux ;
- CPTOC S11 Dématérialisation des consignes S11 pour alimenter le processus de Consignation Caténaire dans le 365 - Travaux.

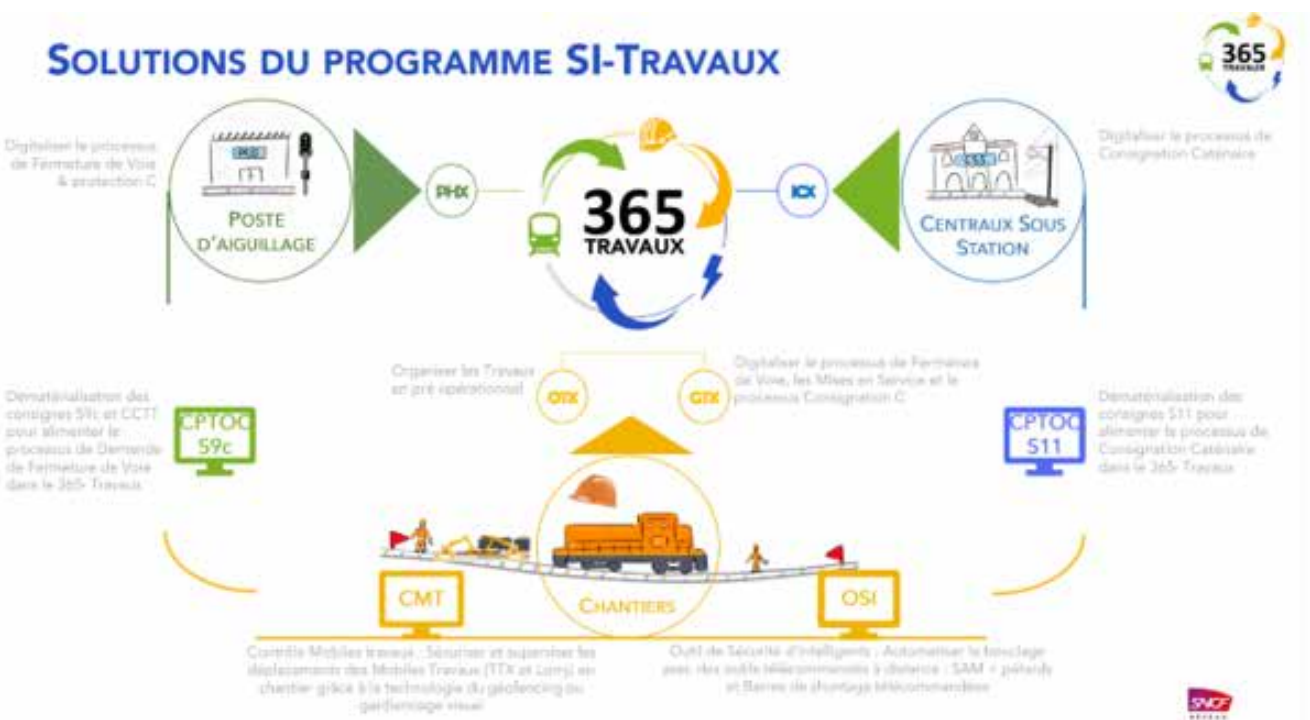
Dans un premier temps, il appartient à tous les établissements circulation de digitaliser ses consignes. Et dans un second temps, les établissements M&T auront à faire leur demande de travaux via l'outil. Formation : une équipe nationale développe le projet. Elle formera les formateurs relais dans les établissements, qui eux même formeront les agents du terrain.

Aujourd'hui :

- 170 postes d'aiguillage de concernés ;
- 135 équipes de M&T ;
- 5000 utilisateurs ;
- 40 000 DFV/an.

Fin 2028 :

- 1 180 postes d'aiguillage de concernés ;
- 1 500 équipes de M&T ;
- 45 000 utilisateurs ;
- 385 000 DFV/an.



J'ADHÈRE



VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
KAMMERER	SYLVIE	kammerer.s@unsa-ferroviaire.org	GY	JEAN-MARC	gy.jm@unsa-ferroviaire.org
MELONI	DÉLIZIA	meloni.d@unsa-ferroviaire.org	DOS SANTOS	ANTONIO	dos-santos.a@unsa-ferroviaire.org
HALAS	GAËL	halas.g@unsa-ferroviaire.org	DEMANGE	SYLVAIN	demange.s@unsa-ferroviaire.org
NOEL	MAURICE	noel.m@unsa-ferroviaire.org	DEGOUVE	RÉMY	remy.degouve@reseau.sncf.fr
BERTRAND	PIERRE	bertrand.p@unsa-ferroviaire.org	COLLOTTE	SÉBASTIEN	collotte.s@unsa-ferroviaire.org
DEMARES	SOPHIE	demares.s@unsa-ferroviaire.org	NEISSE	JEAN FRANÇOIS	neisse.jf@unsa-ferroviaire.org
SCHMITT	PASCAL	schmitt.p@unsa-ferroviaire.org	NOWICKI	PIERRE	nowicki.p@unsa-ferroviaire.org
RAWOLLE	RÉGIS	rawolle.r@unsa-ferroviaire.org	THIERY	REYNALD	reynald.thiery@reseau.sncf.fr
CAILLE	SÉBASTIEN	caille.s@unsa-ferroviaire.org	SALING	OLIVIER	saling.o@unsa-ferroviaire.org
Représentant syndical de la délégation UNSA-Ferroviaire					
KREDER	GUILLAUME	kred.g@unsa-ferroviaire.org	GROSSELIN	CLÉMENT	grosselin.c@unsa-ferroviaire.org

CSE DG NEN

POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS :

cse.zpnen@unsa-ferroviaire.org

POUR CONSULTER NOS
INFORMATIONS EN LIGNE :<https://www.unsa-ferroviaire.org>